

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 24
Votants : 24

Séance du 6 septembre 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2023_073

Date de convocation : 30 août 2023

Étaient présents

M. Vincent BONY, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI

OBJET :
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE
PASSAGE AU BENEFICE DE LOIRE
HABITAT POUR L'AMENAGEMENT DE
L'ACCES A L'IMMEUBLE SIS 21 RUE
RICHARME

Était absent

Mme Nadia MEBARKI

Ont donné pouvoir

Caroline BENOUMELAZ (pouvoir à Vincent BONY)
Fatiha BOUZAGHAR (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Nasira DEBBAH)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Fanny LASSABLIERE (pouvoir à Séverine REYNAUD)
Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre ville, Loire Habitat va réaliser des travaux de réhabilitation sur l'immeuble sis 21 rue Richarme, parcelles AC430 et AC431. Ce projet va contribuer à redynamiser le secteur Richarme. La commune de RIVE DE GIER est propriétaire des tènements cadastrés sous les numéros 432 et 436 de la section AC située rue Pétrus Richarme (zone UAa), parcelle contiguë à la parcelle AC431 accueillant le projet. Les tènements cadastrés AC432 et AC436 relèvent du domaine privé communal.

Contenu :

Loire Habitat a sollicité la commune afin d'obtenir une servitude sur les parcelles AC432 et AC436, propriétés de la commune, pour l'implantation de l'entrée principale de l'immeuble 21 rue Richarme. Cette servitude va permettre de créer l'accès principal des logements sur la façade Nord-Est et un aménagement adapté aux normes d'accessibilité.

Les modalités d'usage de la servitude à constituer sur ces parcelles sont décrites comme suit :

- une servitude grevant les parcelles AC432 et AC436, pour la réalisation d'une rampe d'accès dont les dimensions sont les suivantes 14,50 m x 2,70 m, avec une emprise au sol de 39,15 m² par unité (schéma joint au présent rapport).

Cette servitude est constituée à titre réel, perpétuel et gratuit, pouvant s'exercer en tous temps et heures.

Il est précisé que le propriétaire de la structure qui construit la servitude supportera tous les frais (entretien, réfection, travaux...) de la structure.

Cette servitude réelle et perpétuelle consentie à titre gratuit sera établie par acte notarié dont les frais seront à la charge de Loire Habitat.

Proposition :

Vu le projet d'acte de constitution de servitude,
Vu ledit plan de servitude,
Considérant l'intérêt d'accorder cette servitude afin de permettre un accès aux normes d'accessibilité à l'immeuble sis 21 rue Richarme, Rive de Gier,

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le projet d'acte de constitution de servitude de passage sur les parcelles cadastrées AC432 et AC436 (zone UAa), à titre gratuit, aux conditions sus énoncées au profit de Loire Habitat ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant légal à signer l'acte contenant constitution de servitude et tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Ne participant pas : 8

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Cendrine BARLET

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**